



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL  
**DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE**

**PEREQUATION ARBITRALE**

**Saison 2022/2023**

**Note club de D1**

**Précision du règlement**

- A Les frais déplacement et préparation des arbitres seront supportés par le club recevant. Ils sont décomptés de mairie à mairie (aller et retour) distance la plus courte.
- B Les frais déplacement et préparation des *arbitres assistants* (exceptionnel) seront supportés par le ou les clubs demandeurs.
- C Le club recevant adresse un exemplaire de la fiche de frais (voir modèle en annexe) au district en 2 fois (soit fin de la poule aller et fin poule retour) ou après chaque match.
- D Toutes les fiches devront être adressées au district soit par la poste [2 Ave Georges Pompidou 29200 BREST](#) ou par mail à l'adresse suivante : [sserre@foot29.fff.fr](mailto:sserre@foot29.fff.fr) **au plus tard 8 jours après la fin du championnat**
- E La fiche de frais est mise à disposition par le club recevant, et validée par le responsable de chaque club
- F Le District établi en fin de saison
- < Un récapitulatif des frais supportés par chaque club
  - < La moyenne des frais et examine la situation de chaque club par rapport à cette moyenne
  - < La somme due aux clubs « crédateurs » leur est reversée
  - < La somme due par les clubs « débiteurs » leur est réclamée
- G **Si lors du bilan final en fin de saison il manque des fiches il sera pris en compte le mini perceptible soit pour saison 2022/23 - 50,00€ - pour la remplacer.**

**Siège** : 2 Avenue Georges Pompidou 29200 BREST - Tel 02 98 47 62 47 [secretariat@foot29.fff.fr](mailto:secretariat@foot29.fff.fr)

**Antenne** : 4 Rue Anne Robert Jacques Turgot 29336 QUIMPER CEDEX - Tel 02 98 47 62 47 [dtrepos@foot29.fff.fr](mailto:dtrepos@foot29.fff.fr)